

Notre instruction primaire : pendant la période bernoise

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **26 (1888)**

Heft 50

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-190684>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
 2^{me} et 3^{me} séries.
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Notre instruction primaire pendant la période bernoise.

Le nouveau projet de loi sur l'instruction primaire discuté tout récemment par notre Grand Conseil, et sur lequel il reviendra dans sa prochaine session, donne de l'intérêt à ces quelques détails puisés dans l'histoire de l'instruction publique dans notre canton.

L'instruction populaire était à peu près nulle dans le Pays de Vaud, avant la Réformation. Un petit nombre d'enfants allaient dans les couvents et les abbayes apprendre à prier, à chanter l'office et peut-être à lire avec l'espoir de devenir moines à leur tour. L'ignorance générale était si grande qu'en 1535, le Conseil de Moudon voyant que le curé de la ville laissait ses ouailles sans instruction, lui ordonna d'expliquer au peuple au moins les dix commandements, chaque dimanche après l'office.

Les curés, du reste, n'en savaient guère plus que le peuple, si nous en croyons un ancien registre renfermant les titres d'admission à la prêtrise : « B. lit passablement, y est-il dit, il récite avec facilité, il chante mal, il ne sait pas l'arithmétique. — Admis. »

Un vénérable abbé disait un jour : « Si ce damné de Luther ne fût pas venu, on aurait facilement persuadé aux hommes de se nourrir de foin. »

De temps en temps, quelques jeunes gens de familles riches allaient faire un tour à Paris, où ils recevaient une certaine instruction. On en vit un couple qui, au retour, saisis de dévouement pour leurs concitoyens, établissaient une sorte d'école.

Après la Réformation, on s'émerveillait encore lorsqu'on apprenait d'un homme qui n'était ni clerc ni notaire, qu'il savait lire et écrire : « Il sait lire, disait-on, il est donc entré dans la dévotion, loué soit Jésus-Christ. »

Ajoutons que tout ce qui se faisait dans ce domaine avait du reste uniquement en vue les garçons ; les filles ne savaient absolument rien.

Pendant toute la période bernoise, aucune organisation générale concernant l'instruction publique. C'étaient les baillifs qui, dans l'origine, nommaient les maîtres d'écoles, et correspondaient avec les pasteurs pour les écoles ; et l'on sait combien souvent les baillifs furent dépourvus de développement intellectuel et même de moralité.

On se gardait bien de créer dans le pays un dicastère composé de Vaudois, qui auraient peut-être pris fantaisie de donner au développement populaire une impulsion dont on ne voulait pas.

Lorsque LL. EE. favorisèrent l'établissement de quelques écoles par ci par là, elles imposèrent aux diacres d'être en même temps maîtres d'écoles. D'abord, après la Réformation, celui de Lutry fut chargé des fonctions de pasteur à Savigny. On joignit à cette paroisse ce qu'on appelait les Monts de Villette, formant actuellement la commune de Forel. Cette contrée, à moitié couverte de forêts et de marais, n'avait qu'une seule route, qui la côtoyait sur une petite étendue, la route de Moudon à Vevey. Pendant longtemps cette contrée ne posséda aucun moyen d'instruction. En 1700, il n'y existait qu'un seul régent qu'on louait pour la saison d'hiver, et qui allait de maison en maison apprendre à lire aux enfants. On lui donnait cinq batz par enfant qu'il instruisait, et il était logé et nourri dans les maisons où il se trouvait aux heures des repas ou le soir.

Un grand nombre d'autres communes restèrent très longtemps sans école, car en 1600 la classe de Morges adressa à LL. EE. une requête pour obtenir un maître d'école dans toutes les communes, « afin de contenir la jeunesse ». Ce ne fut qu'en 1676 que parut la première ordonnance renfermant quelques principes généraux en fait d'instruction primaire.

Les programmes étaient on ne peut plus simples. Dans les villages on devait d'abord apprendre aux enfants à lire et à prier, et ensuite leur faire

apprendre par cœur le catéchisme d'Heidelberg. On devait aussi enseigner l'écriture à ceux qui en avaient le temps. Enfin, on donnait les principes du plain-chant et de la musique des psaumes.

En 1764, pour une population de 116,815 habitants, il n'y avait que 34 écoles. Dans un grand nombre de celles-ci, les enfants se trouvaient entassés, et n'ayant qu'insuffisamment de l'air et de la lumière. Un seul maître en avait parfois 80, 90 et même 100 sous sa direction. La commune de Lausanne n'avait que 7 écoles publiques et les *Ecoles de Charité*, fondées en 1726, par l'initiative privée.

Le matériel scolaire était déplorable. Le chauffage était ordinairement à la charge des parents, et les enfants arrivaient en classe apportant ou n'apportant pas, chacun une bûche de bois.

Les traitements étaient si insuffisants qu'on avait grand-peine à trouver des instituteurs. On confiait assez fréquemment ces fonctions à d'anciens militaires rentrés dans leur commune, de services étrangers. On eût dit que des chevrons sur un uniforme en guenilles équivalaient à un brevet de capacité.

Ainsi donc, pendant toute la période bernoise, nous voyons que LL. EE. voulaient bien quelque instruction populaire, mais à faible dose, et seulement ce qui leur paraissait strictement nécessaire pour affermir la Réformation.

Voulez-vous vous amuser quelques instants?... Lisez cette spirituelle boutade de Ch. Monselet :

A TOI MON CŒUR.

C'était au temps où j'étais jeune et où j'avais de la gaité à revendre. Je demeurais alors dans le haut du faubourg Montmartre. J'occupais un deuxième étage dont les fenêtres donnaient sur une petite cour plantée d'arbres. Ce peu de verdure, — une rareté à Paris, — suffisait à la joie de mes yeux.

Pourquoi n'y a-t-il pas de poésie sans mélange ?

Hélas ! ma propriétaire habitait le pre